



LIVRET D'ACCUEIL BILAN DE COMPÉTENCES

► *Le bilan de compétences*

Régi par la loi du 31 décembre 1991, le bilan de compétences est un dispositif d'accompagnement individuel qui vise l'élaboration d'un projet professionnel. Vous êtes acteur de la démarche et l'unique propriétaire des résultats. Nous garantissons la totale confidentialité des informations vous concernant.

Nous proposons systématiquement un entretien préalable gratuit et sans engagement pour analyser votre demande et vous présenter notre méthodologie.

► *Pourquoi faire un bilan ?*

Chaque situation est unique, le bilan s'adapte aux particularités de votre demande et de vos besoins. Il peut s'agir de :

- penser votre avenir professionnel
- vérifier la faisabilité d'un projet
- trouver un nouveau souffle dans votre activité
- redéfinir vos priorités de vie
- remettre en perspective ce que vous savez faire et ce que vous voulez faire
- avoir une vision d'ensemble de votre parcours
- découvrir vos potentialités
- trouver une nouvelle voie vectrice d'épanouissement
- s'adapter à un marché du travail en évolution

Ce que vous pouvez en attendre : l'élaboration d'un projet professionnel réaliste et réalisable et, le cas échéant, d'un projet de formation (L6313-1 code du travail).

► *Les trois grandes étapes du bilan de compétences*

• Phase préliminaire

Nous déterminons ensemble votre objectif, les moyens de l'atteindre et les rôles de chacun. Nous évaluons ensemble vos besoins et adaptons votre parcours de bilan en conséquence.

• Phase d'investigation

Nous menons l'enquête ensemble sur les différentes facettes de votre profil (vos aspirations, valeurs, motivations, acquis, ...) et sur la réalité du marché du travail. Nous récoltons les informations les plus précises et complètes possibles pour aboutir à la réunion des deux axes d'investigation (vous et les milieux professionnels).

• Phase de conclusion

Nous définissons votre projet professionnel et les étapes de sa réalisation. Le cas échéant un projet complémentaire peut être envisagé, de même que la mise au point de plusieurs stratégies de mise en œuvre. À l'issue du bilan, un document de synthèse vous est remis (R6322-35 code du travail) dont vous êtes l'unique propriétaire (L 6313-10 code du travail).

► LE BILAN DE COMPÉTENCES À L'UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE

► *Récapitulatif du parcours « type »*

Ce document reflète un parcours « type ». Le contenu, la durée et l'ordre des séances peuvent varier en fonction de la problématique individuelle du bénéficiaire.

- **Entretien préliminaire** (gratuit, sans engagement) d'une durée d'environ 1h.

Démarrage effectif du bilan (total = 24h)

Séance n°1 : Analyse de la demande et du parcours du bénéficiaire

Séance n°2 : Identification des compétences et acquis

Séance n°3 : Analyse des motivations et valeurs

Séance n°4 : Aiguillages pour l'enquête métier

Séance n°5 : Passation de tests psychométriques

Séance n°6 : Restitution des tests

Séance n°7 : Définition des pistes de projets

Séance n°8 : Validation du projet et de ses alternatives

Séance n°9 : Finalisation du plan d'action et clôture du bilan de compétences

Une séance dure généralement 2h et du travail personnel est à anticiper entre chaque séance.

- **Un suivi est réalisé dans les 3 à 6 mois** après le bilan, pour vous apporter un appui à la mise en œuvre de votre projet. Ce suivi peut aller jusqu'à une séance de 2h d'entretien conseil.

► *Déontologie*

- Neutralité
- Transparence sur les objectifs, les moyens et résultats attendus
- Confidentialité des informations recueillies
- Respect de l'anonymat
- Intérêt du bénéficiaire placé au cœur de nos préoccupations
- Indépendance totale vis-à-vis des autres activités de l'Université

► *Textes de référence*

- Articles L. 6313-1, L. 6313-10, L. 6322-42 à L. 6322-51 et R. 6322-32 à R. 6322-63 du Code du travail.

- Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au bilan de compétences des agents de l'État

travail-emploi.gouv.fr

Le bilan de compétences coûte de 1 200 euros à 1 750 euros selon votre situation.

Solutions de financement :

- Plan de développement des compétences ;
- Compte Personnel de Formation ;
- Financement individuel.

Contactez-nous, nous trouverons ensemble la meilleure solution de financement pour vous et nous vous indiquerons les démarches à effectuer.



